

L'égalité formelle ne peut produire de l'égalité puisqu'elle ignore l'inégalité



Rapports d'appropriation, rapports de sexe

Les rapports de sexe sont : l'appropriation du temps (travail domestique) ; l'appropriation des produits du corps (l'enfant) ; l'obligation sexuelle (devoir conjugal, viol, harcèlement, drague).

Les dominées sont perçues comme « objets naturels », comme des « corps », de la matière, intuitives et non rationnelles. Les êtres appropriés, au statut de chose fonctionnelle, sont perçus comme interchangeables, naturalisés, incarnations particulières d'une essence (nature). Il faut être conscientEs que ces rapports de sexe existent encore de nos jours, nous ne parlons pas du début du siècle dernier, ni de soi-disant civilisations sous évoluées !!! Nous parlons d'ici et maintenant, de vous et de nous !

L'appropriation du corps des femmes et le droit à l'avortement

Pourquoi le droit à l'avortement doit être le choix des femmes ?

Ce droit, comme celui à la contraception, implique le droit de disposer de son corps. Il constitue un levier essentiel parce qu'il agit au cœur même d'un des lieux où la domination s'est produite, à savoir la maternité. C'est la fin du système de domination qui consiste à utiliser la femme pour faire des enfants.

Les conséquences de la maternité sont différentes pour les pères et pour les mères. La femme enceinte sait, elle et elle seule, si oui ou non elle souhaite consacrer neuf mois de sa vie à un futur enfantement, puis accoucher, et s'occuper d'un enfant après la naissance. Rappelons qu'aujourd'hui encore 90 % du travail domestique repose sur les femmes et que cette inégalité flagrante crée aussi de l'inégalité sur le marché du travail. Les conditions de vie du géniteur ne sont en rien similaires à celles de la femme enceinte et il paraît donc difficile de parler de discrimination à l'égard du « futur père » s'il ne participe pas à la décision de l'avortement.

Ce que cache la demande des hommes sur leur droit à autoriser ou non l'avortement, c'est un retour aux rôles féminins conventionnels, soient le mariage hétérosexuel et la maternité. L'interdiction de l'avortement, le droit du père sur le choix de l'avortement vont de pair avec la réalité de l'oppression des femmes dans la sexualité (harcèlement, viols, vexations...).

Les moyens de contraception sont dévolus aux femmes et les hommes sont peu impliqués dans ce domaine, d'autant plus que la recherche scientifique mène peu de travaux sur la contraception masculine et beaucoup plus sur des produits du type « Viagra ». La femme incube, l'homme doit faire preuve de performance, encore de bons vieux schémas à déconstruire ! La contraception devrait rester de la responsabilité des femmes, alors même que quelques moyens simples comme le préservatif, demander à sa partenaire si elle utilise un moyen de contraception, seraient un endroit où les hommes pourraient prendre les responsabilités qui sont aussi les leurs ! S'intéresser à la question, c'est prendre part à la décision d'un rapport sexuel pouvant donner lieu à une reproduction en amont, au lieu de se délester de ces questions pour ensuite vouloir avoir une place décisionnelle dans ce qui ne relève plus de leur corps mais bien de celui de leur partenaire. C'est peut-être dans ce sens-là que les « futurs pères » revendiquant un droit dans le choix de la femme d'avorter ou pas, devraient se responsabiliser, et se questionner !

L'interruption volontaire de grossesse est très souvent conjugée à la forme passive – et douloureuse : on « subit » une IVG, on « a recours » à une IVG, on « passe par » une IVG... Bref, les mots attachés à cet acte sont, en règle générale, négativement connotés. Et si le principe même de la liberté de choix n'est jamais contesté par les pro-choix, on note cependant des dissensions très nettes en ce qui concerne l'approche psychologique de l'IVG ; et il ne faut pas creuser beaucoup pour voir apparaître des mots comme « banalisation » ou « traumatisme », la banalisation étant apparemment une catastrophe à éviter coûte que coûte, et le traumatisme étant considéré comme inévitable, voire obligatoire. La banalisation de l'IVG semble pourtant être un drame contre lequel les voix les plus illustres s'élèvent avec véhémence¹. Face à cette appropriation de la parole des femmes, les réactions ont été vives, qu'il s'agisse de professionnels de santé² ou de femmes ayant eu recours à l'IVG³. Si l'enjeu autour de l'accès à l'IVG n'était pas de déterminer l'existence (généralisée ou non) d'un traumatisme suite à l'acte ou la banalisation de celui-ci, mais les fondements de l'injonction sociale qui donne l'ordre symbolique aux femmes de se sentir traumatisées par une IVG ? Lutter contre la culture du traumatisme autour de l'IVG est un enjeu sociétal et politique⁴.

Dans leur cas, l'expression « Interruption volontaire de grossesse » est clairement centrée sur le mot « volontaire » et quand on parle de « grossesse non désirée », c'est bien l'absence de désir d'être mère qui prévaut. De quel droit un professionnel de santé conteste-t-il ce ressenti ? En amont de l'IVG, c'est aussi le contrôle global de la fécondité par les femmes elles-mêmes, en toute autonomie, qui pose problème au corps médical. Le contrôle médical en matière de contraception, officiellement destiné à protéger la santé des femmes et à les informer sur les options contraceptives qui s'offrent à elles, se traduit *in fine* par une désinformation plus ou moins orchestrée, qui aboutit à une quasi-absence de choix. La vérité, c'est qu'affranchies de tout « contrôle » et ne s'en

¹ <http://www.liberation.fr/societe/01012393071-faut-il-s-inquieter-du-recours-a-l-avortement-chez-les-jeunes>

² <http://www.liberation.fr/societe/01012396984-nul-n-a-le-monopole-de-la-parole-des-femmes>

³ <http://www.liberation.fr/societe/01012396982-nous-avons-avorte-nous-allons-bien-merci>

⁴ De nombreux passages de ces paragraphes sur l'IVG ont été empruntés à *Gaëlle-Marie Zimmermann, journaliste, auteure et chroniqueuse.*

remettant au professionnel de santé que pour valider médicalement un choix personnel, les femmes auraient enfin la mainmise sur leur démarche contraceptive, sur leur sexualité et sur leur fécondité : peut-être cela représente-t-il trop d'autonomie pour une société qui, il y a moins d'un siècle, n'envisageait même pas de conférer aux femmes une capacité juridique égale à celles des hommes. Partant de là, on peut supposer que le respect du choix de l'autonomie des femmes en matière de contraception et d'IVG pose un vrai problème au corps médical et aux pouvoirs publics, et ce sans réel lien avec le prétendu souci de préserver la santé et le bien-être des femmes. Car sous couvert d'une préoccupation de santé publique, la « bienveillance » des médecins (hommes et femmes confondus) cache un refus de la société toute entière de déposer les armes, dans une lutte pour le pouvoir résiduel de prendre des décisions à la place des femmes, qui ne sont pas encore considérées comme aptes à décider pour elles-mêmes ce qui leur convient le mieux.

Nous sommes en faveur du droit à l'avortement dans toutes les circonstances et sans limite de temps. La décision d'avorter ou non demeure la seule responsabilité de la femme enceinte. Restreindre ce droit équivaut à restreindre les options de toutes les femmes face à leurs vies. Nous sommes donc ce qu'on appelle « des pro-choix ». Nous vivons dans une société patriarcale, dont les fondements sont un ordre en faveur du mâle, ordre dont les règles sont édictées par des hommes et pour les hommes. L'oppression patriarcale dont les femmes sont victimes à bien des niveaux a donc vocation à être pérennisée, le plus efficacement possible. Toute évolution risquerait de faire vaciller le patriarcat dans ses bases les plus solides : il importe donc de garder les femmes sous contrôle, afin de préserver le socle social, politique et financier en place. Nous combattons cet état de fait et réaffirmons notre volonté de disposer pleinement de nos corps.

Les mouvements anti-avortement⁵

Pourquoi il faut continuer à les combattre

Les intégristes chrétiens imposent l'avortement comme un problème moral et fondent leur doctrine sur une double argumentation : la protection de toute vie de son début embryonnaire à sa fin, et la soumission aux lois de la nature comme expression de la volonté divine. Ils partent d'un fait scientifiquement fondé : il existe des cellules vivantes, des organismes vivants, mais ensuite, par une pirouette intellectuelle, cet amas de cellules devient une personne humaine dotée d'une âme mais sans aucune liberté de choix (l'âme appartient à Dieu). Au nom du respect de la « vie », ils véhiculent un modèle de société où la personne ne décide de rien, femme-réceptacle, homme « chef de famille », enfant « don de Dieu ». Hors de la famille point de salut, nulle place pour d'autres modes de vie.

Les groupes anti-avortement se nomment eux-mêmes pro-vie. C'est vrai que ça passe mieux que « fous de dieu » ou « anti-liberté » ou « haine des femmes ». De plus, cela implique de définir leurs adversaires, défenseurs de la liberté de choix, de sa sexualité et de sa procréation, comme des pro-morts. Leur amour de la vie, c'est d'abord la haine des femmes, c'est aussi la haine du plaisir. Ils/elles combattent l'éducation sexuelle et le contrôle des naissances qui débouchent sur une sexualité libre, dégagée de la contrainte de la reproduction ainsi que sur le choix de son orientation sexuelle.

On connaît les guignols qui s'enchaînent devant et dans les centres d'IVG, brandissant des crucifix, insultant les patientes et brutalisant les infirmières (les cousin-e-s de celles et ceux qui aux Etats-Unis vont jusqu'aux meurtres de médecins). L'an dernier, on a vu une manifestation à la gloire de la famille nombreuse et de la mère au foyer. On mesure moins l'impact d'activités plus discrètes et souterraines.

Profitant du besoin d'information des femmes et de l'entretien pré-IVG obligatoire prévu par la loi Veil, les opposant-e-s à l'avortement ont créé une flopée d'associations d'« aide » aux femmes. Et sous ce prétexte, ils/elles cherchent uniquement à dissuader les « futures mères » d'avorter : culpabilisation, production de chiffres fantasmagoriques sur les dangers de l'avortement, proposition d'abandonner l'enfant « comme ça au moins il vivra »... Les médecins acquis à cette cause font office de rabatteurs pour ces associations, dont les sites envahissent maintenant internet. Certaines de ces associations sont subventionnées par les pouvoirs publics, non pas tant parce que ceux-ci ignoreraient leur objectif, mais parce que les anti-IVG ont aussi de nombreux relais au sein de la sphère politicienne.

Depuis 1967 et l'autorisation de la contraception, tout a été fait pour minimiser, à défaut d'empêcher, la portée des lois permettant aux femmes de faire ce qu'elles veulent de leur ventre. Ils/elles ont ainsi contribué au fait que l'IVG soit finalement plus une tolérance qu'un véritable droit. Sous Chirac, une majorité de ministres avaient des sympathies anti-IVG ; Christine Boutin, cheffe de file des parlementaires anti-avortement, a été ministre du premier gouvernement Fillon sous Sarkozy...

Sans proposer de loi re-criminalisant l'avortement, ces abolitionnistes s'acharnent à créer des lois et amendements qui grignotent son droit de toutes parts : reconnaissance du fœtus comme personne, baisse des subventions aux planninges et des crédits alloués aux

⁵ Le samedi 29 mai 2010 a eu lieu à Bordeaux la 2ème marche « Oui à la vie ». Cette marche était appelée par une dizaine d'associations majoritairement catholiques et protestantes dont le but était de dénoncer le droit à l'avortement et le droit de choisir sa mort. Seul Dieu peut décider si tu dois vivre ou mourir. Elle regroupe des organisations bien institutionnalisées comme l'Association pour l'Objection de Conscience à toute Participation à l'Avortement (AOCPA), Comité pour sauver l'enfant à naître, Laissez les vivre, SOS Futures mères, Renaissance catholique, SOS la vie, SOS tout petits, Confédération nationale des familles chrétiennes, Chrétienté solidarité, Rivage (rassemblement des individus voulant une action générale pour l'enfance), etc.

hôpitaux en général et aux CIVG en particulier... Alors qu'il y aurait tant à gagner encore sur le terrain du libre choix de nos sexualités et de la procréation/ou pas, nous voilà réduit-e-s à défendre les miettes d'un droit qu'on pensait acquis et à propos duquel on a trop rapidement manqué de vigilance. Cette année encore (le 16 novembre), SOS tout-petits a appelé à des rosaires de réparation partout en France⁶.

Les religions instituent la famille dans le cadre « sacré du mariage » comme pivot central pour contrôler les individu-e-s : la cellule familiale est sous l'autorité du chef de famille, la femme, mère au service de tous et toutes, les enfants éduqué-e-s à la soumission, réceptacles des valeurs et traditions, ont pour seule fonction de les pérenniser⁷. La conséquence logique d'une idéologie qui donne à la femme le rôle de reproductrice est l'imposition d'une seule et unique sexualité : entre un homme et une femme. L'idéologie réactionnaire se rapporte encore une fois à la nature pour justifier que seule la sexualité qui permet la reproduction est « normale » ; le reste ne serait que déviance ou maladie. Il s'agit d'une négation totale de l'influence de la société sur notre identité sexuelle : nous ne naissons pas femmes et hommes, nous le devenons par une construction sociale d'un genre attribué en fonction du sexe biologique. Cette hétéronormalité porte en elle la haine de celles et ceux qui n'entrent pas dans la norme : homophobie, lesbophobie, bi ou transphobie. Les manifestations contre le mariage pour touTEs organisées par diverses forces réactionnaires sont la triste illustration d'une conviction persistante qu'il n'existe qu'une seule sexualité, celle qui permet la reproduction, sans plaisir ni désir.

Avorter est une liberté ! Notre corps nous appartient !

Mobilisons-nous pour le défendre car rien n'est encore acquis pour un droit à l'avortement libre et gratuit!

En 2001, la loi devait faire avancer ce droit : la suppression de l'obligation de l'autorisation parentale pour les mineurEs, la suppression de l'entretien préalable obligatoire pour les majeurEs, et la possibilité de choisir la technique d'avortement (IVG médicamenteuse jusqu'à 9 semaines). Mais à ce jour même cette loi n'est pas appliquée dans son intégralité et le choix des femmes est encore soumis au pouvoir médical et à la pression sociale de la société patriarcale.

Dans le même cadre, la loi d'orientation budgétaire de la Sécurité Sociale prévoit de retirer le remboursement de l'avortement pour les femmes sans-papier. De plus, les modifications de l'accès à la santé pour les étrangers et les étrangères entraîneraient des conséquences inacceptables comme le fait de ne plus tenir compte du critère d'accessibilité des médicaments dans les pays d'origines, pouvant ainsi entraîner une possible expulsion.

Les droits des femmes sont régulièrement remis en cause dans des tentatives législatives ou dans la non application dans la pratique de ce droit. Les politiques capitalistes du gouvernement vont dans le sens d'une plus grande précarisation des femmes et dans une remise en questions des droits des femmes. Ainsi, la loi Bachelot restructure la santé publique avec un seul et unique objectif : la rentabilité économique. Or, l'avortement n'est pas un acte assez rentable et l'hôpital public devant faire des économies, un certain nombre de CIVG ferment ou sont restructurés partout en France. C'est par la lutte que nous pourrions défendre ce droit ! Ainsi à Lyon, c'est une mobilisation unitaire qui a permis un déménagement du service et non sa suppression pure et simple.

L'avortement fait partie du parcours des femmes et il ne doit pas être vécu comme un traumatisme, il ne l'est que si l'on nie le choix des femmes et leurs capacités à prendre des décisions en autonomie. L'IVG est toujours pensé en terme d'échec alors qu'il est un moyen de maîtriser son corps et sa fécondité au même titre que la contraception. Ces attaques contre l'avortement s'inscrivent dans un système de société où l'hétéropatriarcat est la norme dominante et dont l'un des piliers est la tentative de mainmise sur le corps des femmes.

L'urgence sociale est :

- x à la réduction des inégalités de territoire dans l'accès à l'éducation à la sexualité, à la contraception, et à l'avortement !**
- x à la lutte contre les restructurations hospitalières, notre santé n'est pas une marchandise !**

Pour un avortement et une contraception libre et gratuite, dans toutes les circonstances et sans limite de temps !
Pour un accès gratuit à la santé !

⁶ Voici un petit extrait de leurs motivations : " Nous avons célébré cette année le 26ème anniversaire de la création de notre mouvement le 24 novembre 2012. C'est pour nous l'occasion d'organiser le même jour dans plusieurs villes des rosaires publics pour demander publiquement réparation pour toutes ces vies innocentes qui n'ont pas vu le jour. Peu avant notre anniversaire s'étaient multipliées les manifestations contre le mariage homosexuel, mariage qui veut, vagues après vagues, faire entrer en nous toujours davantage la culture de mort. Le « Non à un papa et une maman » submergeant un « Non à l'enfant ». L'infamie après le crime de l'avortement. Le projet est à l'évidence diabolique et, n'en doutons pas, maçonnique. Le véritable objet des loges étant de rendre un culte à Satan. Prions pour la conversion des francs-maçons et de ceux qui les suivent et leur obéissent." Xavier Dor

⁷ L'État participe aussi au maintien de l'institution familiale, et ce même lorsqu'il promulgue une loi sur le mariage pour tous.